

LEDEVOIR

Idées

Trois raisons de refuser le projet constitutionnel de la CAQ

Le gouvernement Legault a choisi un processus qui impose par le haut une vision figée de la nation.



Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne Le leader parlementaire du gouvernement du Québec et ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette

Christian Nadeau, Geneviève Nootens, Karine Millaire, Martin Papillon

Les auteurs sont respectivement professeur de philosophie à l'Université de Montréal ; professeure science politique à l'Université du Québec à Chicoutimi ; professeure de droit à l'Université de Montréal ; professeur de science politique à l'Université de Montréal. Ils cosignent ce texte avec plus d'une vingtaine de collègues et professeurs.*

Publié à 0h00 Mis à jour à 12h44

Le 9 octobre dernier, le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette a déposé le projet de loi 1, ou Loi constitutionnelle du Québec. Le gouvernement du Québec présente son projet de constitution comme un geste historique, dans la continuité de l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés, de la Charte de la langue française ou encore des dispositions sur la laïcité. Nous ne sommes pas contre l'idée d'une constitution pour le Québec. Toutefois, autant dans le processus menant à son adoption que dans son contenu, le texte constitue selon nous un grave recul pour la démocratie québécoise.

Trois aspects devraient en particulier nous inquiéter : son manque de légitimité, l'affaiblissement des contre-pouvoirs qu'il entraîne et sa conception étroite de la nation québécoise.

Un processus qui manque de légitimité

Tout d'abord, le processus ne répond pas aux normes minimales de légitimité requises par un projet de cette nature. L'adoption d'une constitution est un processus extraordinaire qui, pour être légitime, doit faire l'objet de délibération élargie et idéalement d'un large consensus social. Ce processus peut prendre différentes formes (assemblée constituante, consultations élargies, etc.), à la condition de sortir du processus ordinaire d'adoption des lois, puisqu'une constitution n'est pas une loi ordinaire, mais bien un cadre général qui doit guider l'adoption et l'interprétation des lois, et donc encadrer le pouvoir législatif.

Le processus proposé par la Coalition avenir Québec (CAQ) (une commission parlementaire, suivi d'un vote à majorité simple par les élus de l'Assemblée nationale) implique d'emblée un déficit de légitimité de la future loi.

Un affaiblissement des contre-pouvoirs

Le deuxième motif d'inquiétude tient à la conception du pouvoir que révèle ce projet. Plutôt que de chercher à encadrer l'action gouvernementale — principe cardinal de tout État de droit — le texte tend au contraire à affaiblir les mécanismes qui permettent de garantir que les pouvoirs exécutif et législatif respectent les droits fondamentaux des personnes. Il prévoit notamment d'interdire à tout organisme recevant des fonds publics de contester devant les tribunaux la légalité d'une loi que le gouvernement, fort de sa majorité parlementaire, aurait déclaré relever de l'intérêt de la nation ou de l'autonomie constitutionnelle du Québec. Si les restrictions récemment imposées aux médecins et aux syndicats suscitent à raison des inquiétudes, cette atteinte beaucoup plus large au droit de la population de contester la légalité de l'action gouvernementale devrait nous alarmer au plus haut point.

Le projet de constitution réduit aussi la portée de la Charte québécoise des droits et libertés au nom des « droits collectifs » de la nation, qui sont désormais reconnus au même titre que les droits et libertés des individus. Or, ce ne sont pas des droits collectifs comme le droit à l'éducation, le droit à la santé ou le droit de syndicalisation qui sont protégés, mais bien les valeurs et la volonté du groupe majoritaire, qui fait ici corps avec la nation.

Loin de protéger la société civile et les groupes minoritaires ou vulnérables, le PL1 semble animé d'une méfiance à l'égard des contre-pouvoirs, perçus comme des obstacles à l'affirmation nationale plutôt que comme des gardiens de la démocratie. Cette orientation est particulièrement préoccupante dans un contexte où le populisme et la centralisation du pouvoir gagnent du terrain un peu partout dans le monde.

Une vision dépassée de la société québécoise

Enfin, le projet de constitution du Québec véhicule une conception problématique de la nation québécoise. Celle-ci est définie dans des termes étroits, centrés sur une identité historique et linguistique unique, au détriment de la pluralité réelle du Québec d'aujourd'hui. Or, exclure symboliquement une partie de la population du récit national, c'est affaiblir la cohésion sociale que la constitution prétend pourtant renforcer.

Il est particulièrement troublant de constater que ce texte ne reconnaît pas pleinement la présence et les droits des Premières Nations et des Inuits sur le territoire, ni même qu'il s'agit bien de « peuples ». Pis encore, on reproduit le caractère colonial des relations avec les Premiers Peuples en leur imposant encore une fois une constitution sans leur consentement, comme en 1867. Il s'agit d'une occasion ratée de repenser nos rapports « de nation à nation » sur des bases plus justes et équitables.

Ce projet de constitution aurait pu être l'occasion de consolider les bases d'un Québec inclusif et démocratique. Mais affaiblir les contre-pouvoirs essentiels à l'État de droit tout en consolidant une vision identitaire et exclusive de la nation ne correspond pas à cet idéal. Il s'agit en réalité d'un recul démocratique. Une grande partie de l'attention du public est accaparée en ce moment par deux autres projets de loi, sur la régulation des cotisations syndicales et sur le mode de rémunération des médecins.

De nombreuses personnes et organisations, y compris le Barreau du Québec, ont dénoncé un processus législatif qui menace l'État de droit. Le projet de loi 1, qui attire moins l'attention, exprime de manière plus flagrante encore la volonté du gouvernement d'agir de manière autoritaire.

Si le Québec se dote un jour d'un texte fondateur, celui-ci devra émerger d'un vaste processus qui n'imposera pas par le haut une vision figée de la nation, mais émergera par un réel consensus démocratique sur ce que nous voulons pour le Québec de demain.

** Ont aussi signé cette lettre : Louis-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval ; Dominique Leydet, professeure de philosophie à l'Université du Québec à Montréal ; Naïma Hamrouni, professeure de philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières ; Stéphanie Tremblay, professeure de sciences des religions à l'UQAM ; Luc Turgeon, professeur de science politique à l'Université d'Ottawa ; Daniel Weinstock, professeur de droit à l'Université McGill ; Chedly Belkhodja, École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia ; Christine Vézina, professeure de droit à l'Université Laval ; Jérôme Gosselin-Tapp, professeur de philosophie à l'Université Laval ; Jean Leclair, professeur de droit à l'Université de Montréal ; Jocelyn Maclure, professeur de philosophie à l'Université McGill ; Anne*

Lavarone-Turcotte, Université McGill ; Patrick Turmel, professeur de philosophie à l'Université Laval ; Noura Karazivan, professeure de droit à l'Université de Montréal ; Alain-G. Gagnon, professeur de science politique à l'UQAM ; Dia Dabby, professeure de sciences juridiques à l'UQAM ; David Koussens, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke ; Maryse Potvin, professeure d'éducation à l'UQAM ; Ryoa Chung, professeure de philosophie à l'Université de Montréal ; Johanne Poirier, professeure de droit à l'Université McGill ; Martine Valois, professeure de droit à l'Université de Montréal ; Lucie Lamarche, professeure de droit à l'UQAM ; Jean-Pierre Couture, professeur de science politique à l'Université d'Ottawa ; Stéphane Beaulac, professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées en accueillant autant les analyses et commentaires de ses lecteurs que ceux de penseurs et experts d'ici et d'ailleurs. Envie d'y prendre part? Soumettez votre texte à l'adresse opinion@ledevoir.com. Juste envie d'en lire plus? Abonnez-vous à notre Courrier des idées.